

Annexe XII

DIPLÔME D'ÉTUDES SPÉCIALISÉES COMPLÉMENTAIRES DE MÉDECINE VASCULAIRE

- DURÉE : QUATRE SEMESTRES

I - Enseignements (cent cinquante heures environ)

A) Enseignements de base

- Arthériopathies périphériques ;
- Arthériopathies supra-aortiques et cervico-encéphaliques ;
- Maladies veineuses ;
- Maladies lymphatiques ;
- Microcirculation clinique ;
- Hémodynamique et explorations vasculaires périphériques.

B) Enseignements optionnels

Deux enseignements à choisir parmi les suivants (liste non limitative qui sera fonction des intérêts et possibilités des établissements) :

- Angiologie et médecine interne ;
- Thérapeutique en angiologie ;
- Aspects professionnels de l'angiologie.

II - Formation pratique

Quatre semestres dans des services agréés pour le diplôme d'études spécialisées de médecine vasculaire. Un de ces semestres devrait si possible être effectué dans un laboratoire agréé pour le diplôme d'études spécialisées de médecine vasculaire.

Cette exigence ne s'applique pas aux candidats titulaires d'un diplôme d'études approfondies ou d'un master recherche dans le domaine des maladies du sang et des vaisseaux.

III - Diplôme d'études spécialisées permettant de postuler le diplôme d'études spécialisées complémentaires de médecine vasculaire

Tout diplôme d'études spécialisées, avec l'accord de l'enseignant coordonnateur du diplôme d'études spécialisées complémentaires.